

L'installation agricole en activité cheval en Hauts de France



12 décembre 2017



La première démarche :

le Point Accueil Installation

- Se renseigner sur les étapes de création d'entreprise
- Aides possibles ?
- Accompagnement possible ?

Voir vos Chambres d'agriculture



Quelle sera l'activité développée ?

1- Définition de l'activité agricole au sens européen

Marge brute élevage (poulains et saillies) > 50%
Marge brute de l'ensemble des activités

→ aides européennes pour l'installation DJA quasi impossibles à obtenir...



Rappel : marge brute = chiffre d'affaires – charges opérationnelles (alimentation, frais de repro, veto...propre à l'animal)

2- Définition de l'activité agricole au sens français

Centre équestre avec des pensions éventuellement
Pension travail ou poulinage (avec preuves...)



Aide DJA possible (Etat)

3- Pour la pension « hébergement simple » → est une activité commerciale (prestation de service), n'est pas considérée comme agricole, relève de la CCI



Conditions pour solliciter la DJA 12000 €

- Marge brute élevage sur marge brute de l'ensemble des activités équestres < 50%
- Marge brute des activités agricoles au sens français (dressage, entraînement, centre équestre, pensions/concours) sur la marge brute de l'ensemble des activités de l'entreprise > 50%
- Dégager un revenu > SMIC en année 4
- Elevage d'au moins 5 UGB (animaux de plus de 6 mois) dont 3 de race (selon stud book français, européen ou mule, mulet, bardot).
- Etre ATP (RDA/RPG > 50%)
- (...autres engagements) → voir le PAI



Les étapes

25/03/2017

POINT ACCUEIL INSTALLATION

Dépôt de l'autodiagnostic à la Chambre d'agriculture (15 jours avant le RDV PPP)

06/05/2017

RDV pour la construction du PPP avec deux conseillers
(Plan de Professionnalisation Personnalisé)

REALISATION DES ACTIONS DU PPP

STAGE 21H

Juin 2017

+ *STAGES ET FORMATIONS EVENTUELS*

2/07/2017

RDV à la Chambre d'agriculture pour les demande d'aides
(Elaboration du Plan d'Entreprise = prévisionnel économique sur 4 ans) –
accord des banques

INSTALLATION

1/08/2017

Et les aides de la région Hauts de France ?

A partir de 2018, elles sont prévues pour les personnes qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité Etat

Vous n'avez pas de diplôme agricole ?

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous êtes Français ou ressortissant de l'UE ?

C'est votre première installation agricole ?

Votre projet répond à la définition européenne, soit une marge brute de plus de 50% en élevage (vente de poulains et de saillies)...?



→ **Vous pouvez solliciter les aides de la Région (en cours de définition : prêt taux zéro et dotation ?)**



Autres aides possibles

- Réseau Initiative (Somme- Aisne-Oise- Nord pas de Calais)
- Aides à la création d'entreprise
- Autre aides selon votre statut



Dans la Somme

- Initiative Somme propose un prêt à taux zéro pour toutes les créations d'entreprise –
- Compléter un dossier « créa somme »
- Candidature devant un comité technique



Prêt d'honneur Initiative Somme

- Prêt accordé à la personne physique
- Taux → 0%
- Montant → entre 1 000 et 8 000 €*
- Durée de remboursement → 48 mois maximum
- Sans garantie ni caution de l'emprunteur

déplafonnement possible jusque 32 000€
au regard du potentiel de développement
de votre projet

